

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 06 JUILLET 2026

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame le Maire - Catherine BARTHELET.

Etaient présents		
BARTHELET Catherine	FUMEY Françoise	SUE Hélène
BAULIEU Aurore	GERMAIN Gauthier	SUE Julien
BRULÉ Valérie	GUENIN Christine	TERRAZ-LADERRIÈRE Fanny
CUSINATO Françoise	LAURENT Thierry	VISSIE Gaël
DÉTRIE Gilles	SASSARD Élodie	
Etaient absents excusés		
DERENDINGER Kevin a donné procuration à BARTHELET Catherine		
GAYET Patrice a donné procuration à BRULÉ Valérie		
JOYANDET Florence a donné procuration à SUE Hélène		
PICAUD Sylvain a donné procuration à TERRAZ-LADERRIÈRE Fanny		
ZILLI Benjamin a donné procuration à DÉTRIE Gilles		

Ouverture de la séance à 20 h 00

Le Maire ouvre la séance en félicitant Thierry Laurent qui a reçu les palmes académiques lundi dernier des mains du député Laurent Croizier. C'est une belle reconnaissance pour son dévouement exemplaire au sein de sa carrière de professeur et directeur d'école, notamment à Noironte.

01 - Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal précédent et désignation du secrétaire de séance

Après en avoir pris connaissance, les Conseillers Municipaux valident le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 5 juin dernier, et désigne comme secrétaire pour la séance de ce jour, Mme Françoise CUSINATO.

Mme Élodie SASSARD, arrivée en retard, n'a pas pris part au vote.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	18	0	0

02 – GBM – Désignation des représentants de la commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts ;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 21 mai 2026 portant création, fonctionnement et composition de la CLECT ;

Considérant que la CLECT intervient lors de chaque nouveau transfert de charges résultant d'un transfert de compétence, la reconnaissance d'un intérêt communautaire ou la validation du coût des services communs ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de PELOUSEY de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au sein de cette commission ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de désigner :

- Comme représentant titulaire : Mme Catherine BARTHELET,
- Comme représentant suppléant : M. Julien SUE.

Pour siéger au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de Grand Besançon Métropole.

Mme Élodie SASSARD, arrivée en retard, n'a pas pris part au vote.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	18	0	0

Arrivée de Mme Élodie SASSARD.

03 – Convention de mandat pour l'établissement et l'émission de la facturation par l'Office national des forêts pour des recettes issues des ventes de bois

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2122-22,

Vu le code forestier, et notamment les articles L. 211-1 et L. 211-2 relatifs au régime forestier et l'article L. 214-6 relatif à la vente des coupes et des produits de coupe issus des forêts relevant du régime forestier,

Vu le projet de convention de mandat de facturation annexé à la présente délibération,

Considérant que la commune de [...] est propriétaire de bois et forêts relevant du régime forestier,

Considérant que la commercialisation des coupes et produits de coupe issus de ces forêts est assurée par l'Office national des forêts,

Considérant que la commune demeure compétente pour décider des ventes et en fixer les conditions,

Considérant la nécessité d'assurer l'émission des factures correspondantes dans des conditions sécurisées,

Considérant que la commune souhaite confier à l'ONF un mandat limité à la facturation, à l'exclusion de toute mission d'encaissement,

Considérant que le recouvrement des recettes relève exclusivement du comptable public assignataire de la commune,

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

Article 1

La commune donne mandat à l'ONF pour procéder, en son nom et pour son compte en tant que collectivité propriétaire, à l'établissement et à l'émission des factures relatives aux ventes de bois issues de la forêt communale réalisées en application de l'article L. 214-6 du code forestier (ventes simples). Les ventes réalisées en application de l'article L. 214-7 du code forestier sont exclues du présent mandat (ventes groupées).

Article 2

La présente décision prend effet à compter de la date de signature de la convention de mandat par les deux parties et demeure en vigueur pour toute la durée du mandat électoral des membres du conseil municipal, jusqu'à la désignation du prochain conseil municipal. Cette convention pourra être révoquée à tout moment pour l'ensemble des ventes concernées par décision du conseil municipal.

Article 3

Le conseil municipal approuve les termes de la convention de mandat de facturation annexée à la présente délibération.

Il autorise Madame le Maire à la signer ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	19	0	0

04 – Délégations du Conseil Municipal au Maire – Décisions prises durant le 2^{ème} trimestre 2026

Madame le Maire a reçu du Conseil Municipal le 30 mars 2026, diverses délégations dont elle fait ci-dessous le compte-rendu pour la période du 1^{er} avril 2026 au 30 juin 2026.

Objet de la délégation	Dossiers traités
1 - Passation des marchés publics ne dépassant pas le seuil légal en vigueur, pour les marchés sans publicité, ni mise en concurrence	0
2 - Acceptation d'indemnité de sinistre	3
3 - Cimetière - Concession	3
4 - Reprises d'alignement	0
5 - Urbanisme - Droit de préemption	3
6 - Urbanisme - Autorisations accordées	
Certificats d'Urbanisme	7
Déclarations Préalables	18
Permis de Construire	1
Modifications de Permis de construire	1
Permis d'Aménager	0
7 - Action en justice	0
8 - Véhicules communaux - règlement des conséquences dommageables en cas d'accident	0

Les élus reconnaissent avoir pris connaissance des délégations données à Madame Le Maire.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	19	0	0

05 – Prise en charge de la destruction des nids de frelons asiatiques

Le Maire rappelle que les communes sont obligées de détruire les nids de frelons asiatiques sur le domaine public et encouragées à accompagner les habitants à le faire à leur domicile, dans le but d'éviter leur prolifération. Jusqu'à présent, l'association Fredon BFC prenait en charge une partie de ces frais, mais ce n'est plus le cas cette année.

La commune propose donc de prendre à sa charge la moitié de la facture, soit 40 € HT, 44 € TTC par intervention pour poursuivre l'incitation. C'est bien la commune qui doit déclencher l'intervention puisqu'elle a signé une convention avec une entreprise pour ces destructions.

Il est rappelé que les interventions sur les nids de guêpe ou frelons (classiques) restent du ressort des habitants. Concernant les abeilles, il faut bien entendu ne pas détruire les nids et faire appel à un apiculteur (la mairie dispose d'une liste de personnes ressources).

Les élus valident cette prise en charge.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	19	0	0

Questions diverses

○ Location de la salle Saint-Martin : Incidences sur le voisinage

Le Maire explique qu'elle est intervenue à plusieurs reprises seule ou avec Julien Sue en suite d'appels de riverains excédés par la récurrence du bruit de la musique (son des basses par exemple) et de la présence de groupes de personnes tout autour de la salle qui parlent fort, etc.

La localisation particulière de cette salle communale interroge bien entendu, puisque de nombreux riverains habitent maintenant juste autour, pas seulement les habitants du nouveau lotissement (qui ont emménagé en période covid), mais aussi la maison juste à côté qui abrite plusieurs locataires désormais. Lors de la réunion publique organisée début juin, plusieurs habitants ont exprimé leur très grande lassitude par rapport à cette situation, le manque de sommeil pour leurs enfants, leur appréhension de voir le week-end arriver... Les dernières interventions d'élus corroborent parfaitement le vécu des voisins, à savoir une musique forte avec des basses entendues de très loin et l'incapacité des organisateurs à garder leurs invités dans la salle, que ce soit pour fumer, prendre l'air, échanger par petits groupes etc., particulièrement l'été mais pas seulement... Les élus qui interviennent sont eux aussi las de devoir faire la police auprès de personnes qui, en fait, ne font pas de mal en soi, mais gênent les riverains. Des travaux comme la climatisation seraient très coûteux et ne permettraient pas de limiter les attroupements extérieurs et la gestion de la musique forte... Afin d'éviter de nouveaux conflits récurrents ou que les riverains n'engagent une procédure plus sérieuse et pour

considérer les difficultés rencontrées par ces riverains. Après échanges, il est proposé désormais de ne plus louer la salle pour les événements en soirée, sauf de manière très exceptionnelle pour des événements associatifs ou organisés par la commune. Le nouveau règlement d'occupation de la salle Saint Martin sera donc soumis à validation lors du conseil de septembre.

○ **Demande de subvention de l'association Goodspell**

L'association demande une subvention exceptionnelle par rapport à un événement qui se tiendra en fin d'année au Kursaal à Besançon. Les associations savent qu'elles doivent déposer les dossiers en début d'année pour l'année en cours. La commune n'a effectivement pas prévu au budget d'intégrer de nouvelles demandes, les élus valident donc qu'ils ne peuvent pas donner une suite favorable à cette requête.

Arrivée de M. Benjamin ZILLI

○ **Ecole – Poste de coordinateur**

Demande de l'inspectrice d'éducation pour le rattachement à notre école d'un nouveau poste de coordinateur (PAS) entre les écoles du secteur, les AESH, les familles et les différents partenaires qui peuvent intervenir pour faciliter l'inclusion des enfants rencontrant des difficultés. La commune devra fournir un local avec un bureau, quelques chaises et un téléphone portable dont l'abonnement sera payé par l'éducation nationale. Après échanges, les élus acceptent le principe d'accueillir ce poste pensant qu'il est important de soutenir cette démarche attendue.

Informations diverses

○ **Préfecture**

- Une réunion d'information organisée par Mme la sous-préfète s'est tenue mardi 16 juin pour tous les maires de l'arrondissement de Besançon afin de leur rappeler leurs obligations comme les plans communaux de sauvegarde, les liens avec l'ARS ainsi que les relations avec les différents services de la préfecture...
- Un nouvel arrêté préfectoral diffusé début juillet porte une nouvelle restriction provisoire, des usages de l'eau avec cette fois, le niveau d'alerte renforcé.
- L'arrêté catastrophe naturelle demandé par le maire pour l'année 2025, en raison de la sécheresse n'a malheureusement pas été accepté. Aucun dossier dans le département du Doubs n'a été validé par la commission qui s'appuie sur des données très spécifiques relatives aux journées de retrait gonflement des argiles. Cela sera rappelé dans le prochain Trait d'Union. Les personnes les plus impactées ont été prévenues de cette mauvaise nouvelle les concernant.
- Une réunion sur la démographie scolaire s'est également tenue à Saône le 30 juin avec toutes les communes de Grand Besançon. Les perspectives démographiques étant défavorables, même si notre secteur est moins impacté que d'autres dans le Doubs, il est proposé d'établir un plan qui tiendra compte de cette réduction importante des effectifs. Les fusions d'école seront encouragées, les moyennes d'élèves par classe seront moins élevées afin de garantir une meilleure qualité d'enseignement... les services proposeront une feuille de route à mi-année 2027.

○ **Grand Besançon Métropole**

- Conformité des passages piétons

Le service voirie informe de la nécessaire conformité des passages piétons avec la loi LOM, la loi d'orientation des mobilités qui fixe pour but d'atteindre la neutralité carbone des transports terrestres à compter de 2050. Cela implique de supprimer les places de stationnement lorsqu'elles sont en proximité de passage piéton. Plusieurs places sont concernées dans la commune. Le travail sera effectué en collaboration avec la commune, cela concerne le parking mairie, la rue du champ Jacquot et celui de la rue de Vossières.

- Loge.GBM : 6 nouveaux logements rue du Pré Saint Martin

Hélène Sue participera à la commission locale d'attribution des logements qui concernera exclusivement le nouveau programme de logements du T2 au T4 qui seront donc occupés début septembre.

- Baromètre de l'Habitat et du Logement – les chiffres clés du Grand Besançon

Le service habitat a diffusé un document reprenant les chiffres clés concernant l'habitat : par exemple au 1^{er} janvier 2026, 6 561 demandeurs étaient actifs dont 42 % sont déjà logés dans le parc de Grand Besançon...

- Le Maire relate le comité de secteur ouest qui s'est tenu le 2 juin : ont eu lieu
 - La désignation des suppléants dans les commissions thématiques,
 - La présentation du service aide aux communes,
 - La désignation d'un référent pour le secteur pour la Convention Territoriale Globale de la CAF : le maire de Dannemarie sur Crête. Notre maire siège en tant que 1^{ère} Vice-Présidente au Comité de Pilotage.
- Le Maire relate la conférence des maires à Saint-Vit le 3 juin : Présentation du projet de territoire et de l'intention de l'actualiser, état d'avancement du SCOT (en révision) et du PLUi (en élaboration). Le SCOT (Schéma de COhérence Territoriale) poursuit sa procédure à la suite de son arrêt et de l'enquête publique, il devrait être approuvé en fin d'année. Pour le PLUi, (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) plusieurs communes se sont opposées lors de l'arrêt en février. Il faut donc reprendre l'acculturation avec les nouveaux élus et la négociation avec les communes pour espérer une fin de procédure en fin d'année 2027.
- La journée promotion de la mobilité avec la découverte du réseau de transport en commune a connu du succès samedi 13 juin. Malheureusement, les bus ont été retardés par des manifestations au centre-ville....
- Le conseil de développement participatif est une instance de démocratie participative de grand Besançon. Il est composé d'acteurs sociaux culturels environnementaux scientifiques et éducatifs qui représentent tout le territoire. Il doit être renouvelé en suite des élections communautaires et donc un appel à candidature est lancé. Il sera retransmis dans le prochain journal communal.

○ Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon

- Le SIEVO informe des dernières élections et de leurs actualités, notamment tournées vers les protections des zones de captage, la qualité de l'eau et les lourds investissements qui sont conduits chaque année.

○ Ecole

- Le conseil d'école s'est tenu le 18 juin en présence de Valérie Brulé et du Maire (arrivée en retard) : en dehors de l'ordre du jour classique (projets pédagogiques etc.), ont été évoqués le départ de plusieurs enseignants et du directeur (ils sont nommés ailleurs...). Une nouvelle directrice a été nommée pour la prochaine rentrée. L'effectif est légèrement en baisse et pourrait engendrer une fermeture de classe en 2027 si de nouveaux élèves ne sont pas intégrés à l'école d'ici là. Les constructions et nouvelles locations ouvertes permettent de rester optimistes...

Les fortes chaleurs ont bien entendu été évoquées. Deux classes étaient particulièrement touchées et ont été démenagées par quelques élus (merci !) afin de préserver une température plus supportable. Des ventilateurs ont été installés dans les classes du primaire ainsi qu'une climatisation pour une classe. Élus et parents d'élèves nous ont remerciés pour ces interventions.

Le premier rendez-vous pour le diagnostic avant travaux à définir débutera la semaine prochaine, cela tombe à point pour envisager d'améliorer ce confort d'été.

L'école a fourni une liste de demandes de travaux et d'acquisitions qui sera étudiée au regard des possibilités budgétaires pour septembre ou dans le cadre du budget de 2027.

- Valérie Brulé et Gilles Détrie ont accueilli en mairie les CM2 pour leur souhaiter un bon départ en 6^e. Des échanges sympathiques ont eu lieu, ils ont posé beaucoup de questions liées aux élections etc. et ils sont repartis avec une calculatrice qui leur sera bien utile à la rentrée !
- Le Maire relate la première réunion publique de quartier qui s'est tenue avec les habitants de l'Impasse de la Barrière et la rue des Vignes blanches. Au total : peu de participants mais les présents ont souhaité évoquer des sujets qui sont importants pour eux : les nuisances concernant la salle Saint-Martin lors des soirées (voir questions diverses), des soucis de voisinage ressentis par plusieurs habitants à l'encontre d'un seul foyer (Le Maire va faire le point avec la gendarmerie), le besoin d'interventions plus régulières de la part de Néolia pour l'entretien des abords et la demande d'enrober un espace qui permettra de faciliter le stationnement qui est en pente et en gravier actuellement (le Maire a contacté depuis Néolia pour faire remonter ces signalements et attend leurs retours à ce jour). Les habitants ont aussi présenté en parallèle leurs remerciements et respect à l'encontre des élus et leur implication pour le village.
- Le maire remercie tous les bénévoles du CCAS, qui se sont impliqués dans les appels et visites auprès des personnes enregistrées sur le registre plan canicule. Cette démarche a été appréciée et aucune situation critique n'a été relevée.
- **Gendarmerie**
 - La commune continue à signaler les voitures tampon et la gendarmerie effectue le travail de contrôle nécessaire pour libérer le domaine public.
 - Le Maire rappelle l'occupation illégale du domaine public sur une partie de la place de l'Europe, le fautif a été informé et devrait ôter tous ses encombrants avant fin juillet. La gendarmerie est informée de la démarche.
 - Le maire est intervenu avec Julien Sue pour un départ de feu sous une structure de jeu signalé par des habitants que nous remercions pour le signalement. La gendarmerie a été prévenue également et les relevés d'identité des jeunes en proximité effectués, sans pour autant pouvoir affirmer qu'ils étaient liés à ce départ de feu...
 - Une voiture près du pont des Vagères a été retrouvée calcinée. Idem, la gendarmerie a été informée et mène l'enquête.
 - Un feu de poubelle accidentel a eu lieu près de la maison de la Noue. Heureusement sans grave conséquence. Le responsable s'est déclaré et a proposé le remplacement de la poubelle, ce qui ne sera pas nécessaire car cela a été fait sans frais.
- Un habitant a signalé un souci lors de la recharge de son véhicule électrique sur la borne communale, son câble a en effet fondu lors de la canicule. Après contrôle, il n'y a pas eu d'évènement similaire sur toutes les autres bornes de rechargement de Grand Besançon. Il est donc probable que ce soit la qualité du câble qui soit en cause...
- La commune a été destinataire d'une circulaire concernant les extincteurs à eau, qui potentiellement contiennent des polluants éternels. Ils devront être détruits et remplacés d'ici le 31 décembre 2030. 19 extincteurs sont concernés, leur remplacement sera étudié au budget 2027 ou 2028.
- Thierry Laurent (avec l'aide de Gilles Détrie ce matin) organise et suit le grand ménage des deux écoles. C'est un travail conséquent qui sera poursuivi ensuite à la Maison de la Noue.
- Thierry Laurent indique qu'il a été amené à changer les horaires de travail des cantonniers vis-à-vis des fortes chaleurs. Ils ont effectué des journées continues pour plus d'efficacité et préservation de leur santé. Il en profite pour rappeler les noms des trois jeunes qui ont été retenus cette année : Briac Mathez, Quentin Brulé et Valentin Terraz-Laderrière.
- Gilles Détrie informe que les bois sont coupés pour l'affouage, il a commencé la distribution des lots, sachant qu'il y a cette année plus de demande que d'offre.

- Thierry Laurent évoque la tenue de la commission finances qui a permis de faire un point sur le budget à mi-année. La partie fonctionnement est impactée par des opérations qui n'étaient pas prévues comme des interventions liées à des réparations de fuite, etc. Côté investissements, les devis ont été signés pour le remplacement d'un jeu à ressort de la zone de loisirs, l'acquisition d'un percolateur (très utile pour toutes les manifestations) et le remplacement du radar pédagogique du centre du village.
- Tous les jeux de la zone de loisirs, de la place de la mairie et place de l'Europe ont été contrôlés vendredi par un nouveau cabinet retenu en suite d'un appel d'offres. Nous sommes dans l'attente du compte-rendu. Thierry Laurent qui a accompagné le cabinet évoque un dialogue intéressant et des conseils dispensés intéressants.
- L'entreprise Prêtre a également effectué la maintenance habituelle des réglages (cloches et pendule) de l'église.
- Valérie Brulé explique qu'elle a réussi à trouver des solutions avec les habitants pour tous les chats sans maître ! Merci aux élus et habitants qui s'impliquent à ses côtés.
- Gilles Détrie informe qu'il a suivi une formation sur l'ambrosie puis une séance d'information sur la gestion des moustiques tigres. Il est important que nous sachions reconnaître cette plante invasive pour la déclarer si nous en trouvons sur le territoire communal. Les mesures de prévention ont été rappelées pour éviter la prolifération du moustique tigre et pour être prêts si une opération de démoustication devait être conduite par l'ARS.
- Julien Sue évoque les nombreux rendez-vous liés à l'urbanisme qu'il gère avec Gaël Vissié et Gauthier Germain. Les premiers permis de construire arrivent pour le lotissement Afon et de Lavaux. Il participe également aux réunions de chantier du lotissement Afon. Cela a permis de revoir le tracé de la voirie d'accès ce qui devrait permettre de baisser les coûts de l'opération et donc la participation financière de la commune.
- Le Maire présente différents courriers de remerciements d'habitants et associations qui font plaisir !
- Merci à Hélène Sue pour les nombreuses mises à jour de l'application INTRAMUROS et le site.
- Gaël Vissié propose de répondre à un appel à manifestation d'intérêt de l'ARS avant fin juillet. Le sujet porté pourrait être celui de la santé mentale en abordant le sujet de manière intergénérationnelle et avec l'appui de professionnels. Un groupe d'élus se rencontrera prochainement pour l'évoquer.
- Un parrainage, un PACS et un mariage célébrés

Vie associative et festive

- Gilles Détrie a rencontré les bénévoles de l'association Les manivelles à qui il a remis les vélos collectés auprès des habitants du village. Merci à tous les donateurs ! Les vélos seront réparés ou démontés (pour leur pièces) et auront une seconde vie !
- Les élus se félicitent du succès du concert de l'harmonie de Pouilley-les-Vignes le 11 juin.
- Idem pour la fête de la musique, félicitations à tous les organisateurs.
- Julien Sue et plusieurs élus ont participé à la commémoration de l'appel du 18 juin, merci à eux.
- Plusieurs manifestations ont été annulées ou reportées en raison des fortes chaleurs ou de la canicule. La guinguette aura lieu à l'automne en intérieur, l'opération « Pelous' est propre » sera effectuée fin septembre. La fête de l'école a dû aussi être reportée. L'APE a réussi à la mettre en place le 30 juin pour le plus grand plaisir de tous.
- Hélène Sue évoque le succès de la course cycliste qui s'est tenue hier avec de nombreux jeunes coureurs. Le parcours a dû être modifié en dernière minute, mais tout s'est bien passé et en accord avec la préfecture. Merci à la ferme Baulieu qui a accepté d'accueillir la manifestation (espace bénévoles, remise des prix, etc.).
- Le club de foot Audeux, Pelousey et Pouilley-les-Vignes (AFAPP) a informé récemment de sa fusion avec celui des Auxons/Miserey-Salines. Une rencontre est prévue prochainement avec les élus de toutes les communes...
- Pas de podium pour la participation de l'équipe municipale à l'Ekiden mais une participation sympathique !!

AGENDA

Agenda des élus

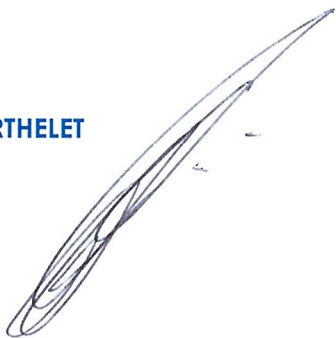
- Tous les lundis – 18 h 30 – Municipalité
- Préparation de l'AMI de l'ARS – Mercredi 8 juillet – 19 h
- Réunion de rentrée avec les présidents, présidentes d'association – samedi 12 septembre – 10 h 30 – Mairie
- Prochain conseil municipal – lundi 7 septembre – 20 h 00

Événements futurs

- Don du sang – Mercredi 16 septembre – Maison de la Noue
- Pelous'est propre – Samedi 26 septembre – 9 h 30 – Maison de la Noue
- Première opération de la réserve citoyenne en forêt – Samedi 26 septembre – 9h30
- Concert de l'harmonie municipale de Besançon – Samedi 26 septembre – 20 h – Maison de la Noue

Fin de la séance à 23 h 00

**Le Maire,
Catherine BARTHELET**



**La secrétaire de séance,
Françoise CUSINATO**

